

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Nepean, puis celui d'Edmonton—Strathcona pourront poser une question et, s'il reste du temps avant 11 heures, je donnerai la parole au député de Winnipeg Transcona, qui a maintenant la permission de faire un rappel au Règlement.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'ai soulevé cette question maintes fois à la Chambre. La directive concernant le temps alloué aux questions et aux commentaires est claire. Si le représentant de l'un des partis autres que celui du député qui parlait se lève, la Présidence est tenue de lui donner la parole. Par contre, si aucun représentant des partis autres que celui du député qui parlait ne se lève, la Présidence est libre de donner la parole à un député de ce parti.

Le président suppléant (M. Paproski): En général, je me conforme à cette règle, mais le député de Winnipeg Transcona n'était pas à la Chambre, puis il est resté assis là et ne s'est pas levé. La députée de Nepean, elle, s'est levée. Puis le député d'Edmonton—Transcona a fait de même. J'ai déclaré que si nous avons le temps, j'accorderais la parole au député.

Mme Gaffney: En premier lieu, je tiens à féliciter mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte qui a très bien expliqué les raisons pour lesquelles le gouvernement devait reconsidérer sa décision concernant VIA Rail, ainsi que les besoins qu'éprouvent les Canadiens de toutes les régions du pays.

Suite à la déclaration du député ministériel, j'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense de la façon dont nous pourrions assumer les frais de VIA Rail. Nous savons tous maintenant—les ministériels le savaient depuis 1984—qu'au chapitre de la taxe sur les ventes des fabricants, il existait une échappatoire qui entraînait pour le gouvernement du Canada une perte de recettes de 350 millions de dollars par an. Même si le gouvernement était au courant de cette échappatoire depuis 1984, il n'a rien fait pour l'éliminer.

J'aimerais bien que mon collègue nous dise ce qu'il pense du déficit d'exploitation de VIA Rail. Ne pense-t-il pas que le gouvernement aurait pu utiliser l'argent qu'il a ainsi laissé perdre, pour éponger le déficit de VIA Rail ou tout au moins pour le réduire dans une certaine mesure?

M. Tobin: Je tiens à signaler que de l'avis du comité—je n'ai pas l'intention de m'attarder aux détails—le gouvernement ne parviendra pas à réduire son déficit d'un liard en éliminant VIA Rail. Des économistes éminents tout à fait impartiaux sont venus dire à notre comité que le

Article 31 du Règlement

gouvernement n'arrivera pas à épargner le moindre cent, compte tenu qu'il devra assumer une réduction des recettes au chapitre du tourisme, des pertes d'emploi, la disparition des retombées économiques directes et indirectes, ses déboursés au chapitre du bien-être social et de l'assurance-chômage, sans compter les dépenses additionnelles qu'il devra engager pour atténuer l'embouteillage accru des autoroutes et des aéroports, et pour construire de nouvelles pistes d'atterrissage. En somme, il ne réussira qu'à dépenser plus d'argent dans d'autres secteurs tout en accroissant la congestion des autoroutes, des aéroports, et ce qui est encore plus déplorable, à polluer le fragile environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, selon un article d'Andrew McIntosh publié aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, un ingénieur de Granby aura reçu du cabinet du premier ministre l'assurance qu'aucune accusation ne serait portée contre lui à la suite de l'enquête que la GRC a menée dans l'affaire Gravel. Ces allégations sont très inquiétantes, surtout quand on pense que la Chambre a entendu d'autres accusations similaires à la suite de certains incidents qui se sont produits au début de la semaine. Étant donné la règle concernant les affaires en cours d'instance, je ne peux pas donner beaucoup de détails au sujet de ces incidents.

En quelques jours seulement, nous avons appris qu'il se pourrait que le gouvernement soit intervenu dans deux enquêtes distinctes menées par la GRC. Il est absolument essentiel que la Gendarmerie royale du Canada ne subisse aucune pression politique, réelle ou éventuelle, qui l'empêcherait de bien administrer la justice au Canada.

Il faut examiner ces allégations. Si elles se révèlent sans fondement, ce sera tant mieux. Si elles s'avèrent véridiques, la Chambre devra aborder ce problème et le gouvernement, lui, devrait réagir dans les plus brefs délais.